



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ovins

Question écrite n° 2331

Texte de la question

Mme Dominique Orliac * souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les difficultés rencontrées par la filière ovine dans le département du Lot. Les éleveurs ovins sont aujourd'hui très inquiets car la production ovine est en péril. Malgré les efforts des professionnels, leurs revenus restent très souvent inférieurs au SMIC, les créances et les factures impayées se multiplient. La filière ovine est en crise et on déplore, pour le Lot, une baisse de 15 % des cours et le prix du kilo a diminué de 1 euro en quelques mois. Les éleveurs subissent de plein fouet la concurrence étrangère. Soixante pour cent de l'agneau consommé en France provient de l'étranger, bien moins cher et de moindre qualité. Par ailleurs l'augmentation des charges liée au coût de l'énergie, des transports, des céréales pénalise les éleveurs qui enregistrent également une baisse conséquente des aides de la PAC. L'impossibilité de réaliser des investissements pour améliorer les conditions de communication face à la concurrence extérieure, la disproportion entre le coût de production et le revenu généré entretiennent un peu plus le mal-être des producteurs. Cette crise, due à la concurrence accrue des grands exportateurs de l'hémisphère austral mais également à une valorisation insuffisante de la viande française et locale auprès des consommateurs mérite un effort soutenu de la part de tous les acteurs nationaux et européens. Le syndicalisme ovin revendique donc une aide d'urgence au revenu des éleveurs de 100 euros par UGB et à moyen terme le rééquilibrage des soutiens accordés dans le cadre de la PAC. De plus, il souhaiterait que le taux de terre en jachère soit abaissé à 0 %, afin de pouvoir cultiver plus de céréales et pallier ainsi à la hausse des charges liée au coût des céréales. Elle lui demande donc d'indiquer quelles mesures il entend prendre pour remédier définitivement à cette crise de la filière ovine.

Texte de la réponse

Conscient des difficultés que traverse le secteur, le Gouvernement est très attentif aux préoccupations des responsables professionnels du secteur de l'élevage ovin quant à l'avenir de leur profession. En effet, cette production, respectueuse de l'environnement, joue également un rôle déterminant dans les zones les plus défavorisées où elle est souvent un élément déterminant de l'équilibre de ces territoires. Or, la production ovine durant les huit premiers mois de l'année 2007 est en baisse de 4 % et la consommation en recul de 2 % par rapport à la même période de l'an dernier. Ce phénomène de recul du cheptel est constaté dans les principaux pays producteurs de l'Union européenne et ce constat fait craindre un abandon massif de la production ovine, essentiellement dans les zones les plus fragiles. Le maintien d'un élevage ovin professionnel est un des objectifs du ministère de l'agriculture et de la pêche. Cet élevage présente aujourd'hui des opportunités pour l'installation des jeunes que le ministre encourage avec les professionnels concernés. Dans ce but, une mission avait été confiée à M. Yves Simon, alors député de l'Allier, afin d'explorer les mesures les plus pertinentes à mettre en oeuvre pour donner une nouvelle impulsion à la relance de l'élevage ovin. Des mesures en faveur de l'élevage ovin sont déjà en place depuis plusieurs années afin de le conforter. Celles-ci se sont cependant révélées insuffisantes malgré l'effort financier important qu'elles représentent. Ainsi, face à la crise du secteur ovin, le Gouvernement a décidé de mettre en place, dès le 30 août dernier, un plan de soutien supplémentaire en faveur de cette filière. Ce plan associe à la fois des mesures conjoncturelles en faveur des éleveurs les plus

en difficulté et des mesures structurelles, préconisées par M. Yves Simon, destinées à dynamiser et renforcer à long terme les élevages ovins sur le territoire national. Les mesures conjoncturelles d'urgence allient une prise en charge des intérêts d'emprunts à long et moyen terme des éleveurs les plus en difficulté, cette mesure bénéficiera d'une enveloppe de 3 millions d'euros sur le Fonds d'allègement des charges (FAC) ; un report ou une prise en charge des cotisations sociales ; une aide de minimis basée sur la perte de marge brute des éleveurs spécialisés, dotée d'une enveloppe de 12 millions d'euros ; le paiement d'une avance de 50 % de la prime à la brebis effectuée le 16 octobre, la Commission ayant accédé à la demande formulée par la France. Les mesures structurelles, négociées avec la profession, visent à renforcer l'organisation de l'offre et de la qualité des produits dans la filière ovine ; mettre en oeuvre une politique de limitation des effets de distorsion de concurrence ; organiser les capacités d'amélioration génétique ovine autour de six pôles régionaux ; mieux prendre en compte le secteur ovin dans les programmes d'enseignement ; mettre en adéquation la recherche avec les besoins des professionnels. Le Gouvernement engagera par ailleurs, dans le cadre du bilan de santé de la politique agricole commune et à l'occasion de la présidence française, un débat au niveau communautaire sur l'avenir des filières ovines et sur le régime de soutiens au secteur.

Données clés

Auteur : [Mme Dominique Orliac](#)

Circonscription : Lot (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2331

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 août 2007, page 5090

Réponse publiée le : 13 novembre 2007, page 7035